

## QUESTION ECRITE

CLAUDE KERN

---

SENATEUR-MAIRE DE  
GRIES  
(BAS-RHIN)

---

*MEMBRE DE LA  
COMMISSION DE LA  
CULTURE, DE  
L'EDUCATION ET DE LA  
COMMUNICATION*

---

*MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES  
EUROPEENNES*

M. Claude KERN attire l'attention de Mme la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le statut des lycées situés dans les anciennes ZEP.

La refondation de la politique d'éducation prioritaire de 2014 inquiète de nombreux parents d'élèves, professeurs et personnels de l'Éducation nationale. Ils craignent l'abandon de l'éducation prioritaire dans les lycées qui aurait, entre autres, pour conséquence une augmentation des effectifs par classe, une baisse de dotation horaire, ou encore la fin des compensations spécifiques pour les professeurs.

Or, pour assurer la réussite des élèves les plus fragiles et la mobilité sociale, un accompagnement adapté, de la primaire au lycée, est nécessaire.

Aussi souhaite-t-il connaître les mesures qu'elle compte prendre pour assurer la pérennité de l'éducation prioritaire dans les lycées et l'accompagnement des élèves les plus fragiles tout au long de leurs parcours.